

## Nouvelles convocations de journalistes de "Disclose" et du "Monde" par la direction générale de la sécurité intérieure

Une semaine après l'audition de trois journalistes, deux autres reporters sont convoqués par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Le premier, M. Michel DESPRATX, a participé à l'enquête sur les armes françaises utilisées dans la guerre au Yémen, diffusée par Disclose (cf. CP du 15/05/2019). La journaliste du "Monde" Ariane CHEMIN est, quant à elle, convoquée dans le cadre de l'"affaire Benalla".

C'est par un tweet publié hier matin que la plateforme d'investigation Disclose a fait savoir que M. DESPRATX sera entendu le 28 mai, dans les locaux de la DGSI, comme témoin dans l'enquête pour "compromission du secret de la défense nationale" (cf. CP du 25/04/2019). Un statut que Disclose appréhende comme "une nouvelle tentative du parquet de Paris de contourner la loi de 1881". En effet, "en tant que témoin, notre journaliste ne pourra être assisté d'un avocat" ni faire valoir "le droit au silence", souligne le média. Mais, ajoute-il, "en tant que journaliste, il pourra invoquer le secret des sources".

Grand reporter au quotidien du soir, Mme Ariane CHEMIN, qui a révélé et suivi l'affaire "Benalla", est convoquée le 29 mai, a fait savoir M. Luc BRONNER. Dans un éditorial publié hier, le directeur de la rédaction du "Monde" explique que l'enquête de la DGSI vise les articles du quotidien "sur les affaires d'Alexandre BENALLA, notamment nos informations sur le profil d'un sous-officier de l'armée de l'air, M. Chokri WAKRIM, compagnon de l'ex-chef de la sécurité de Matignon, Mme Marie-Elodie POITOUT".

De source judiciaire, Mme CHEMIN est convoquée dans le cadre d'une enquête ouverte pour "révélation de l'identité d'un membre des unités des forces spéciales". Selon des sources concordantes, cette enquête fait suite à une plainte déposée mi-avril par M. WAKRIM.

"Le Monde", qui maintient ses informations, exprime son "inquiétude" sur cette convocation : "l'intérêt public suppose de pouvoir enquêter sur les entourages et les liens entretenus par des collaborateurs de l'Elysée ou de Matignon, quels que soient leurs parcours antérieurs", estime M. BRONNER. En outre, celui-ci juge la convocation "d'autant plus préoccupante" qu'elle l'est sous le statut d'une audition libre. Une procédure similaire à celle utilisée à l'encontre des trois journalistes de Disclose.

### L'opposition préoccupée par ses convocations, le gouvernement rappelle son attachement à la liberté de la presse

De nombreuses voix ont déploré ces nouvelles convocations de journalistes par les services secrets français. Le SNJ-CGT a dénoncé un "nouveau coup de canif insupportable contre le journalisme et la liberté d'informer" et la CFDT-Journalistes "une procédure dont le but inavoué est de faire taire les journalistes dans l'exercice de leur mission d'informer".

Du côté politique, M. Boris VALLAUD, porte-parole du PS, s'est dit "très préoccupé de la multiplication de ce type de convocations pour la liberté de la presse et le secret des sources, essentiels à la révélation d'affaires et scandales. Dérive inquiétante des pratiques du pouvoir". "Nous assistons à une dérive de notre démocratie extrêmement inquiétante", a abondé M. Ian BROSSAT, candidat PCF aux européennes.

"Profondément attaché au droit des journalistes et au secret de leurs sources, qui sont les conditions d'exercice de leur métier, je tiens à exprimer mon inquiétude suite à la convocation d'Ariane CHEMIN", a réagi de son côté M. Jean-Pierre SUEUR, co-rapporteur PS de la commission d'enquête sénatoriale sur l'"affaire Benalla".

La porte-parole du gouvernement Sibeth NDIAYE a défendu pour sa part "l'attachement de ce gouvernement à la liberté de la presse" ajoutant que "nul justiciable en France n'est en dehors de la loi", sans vouloir commenter spécifiquement le cas de Mme CHEMIN se prévalant "d'une instruction judiciaire en cours".